



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Laureen SPIRA
119 rue de Courcelles
75017 Paris

Affaire suivie par :

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le 09/01/2025
Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client M. A

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est valide et
doté de douze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire